



ATELIER D'ARTS PLASTIQUES

Modalités d'inscription

Les inscriptions pour l'année 2011/2012 auront lieu par téléphone au 03 80 47 48 29 ou sur place à la Communauté de Communes, 11 rue de la Gare à Pontailier sur Saône.

Attention : les inscriptions s'effectuent par ordre d'arrivée.

Se présenter en possession du dossier d'inscription complet, comprenant :

- * la fiche d'inscription dûment complétée et signée,
- * une attestation d'assurance responsabilité civile datant de moins de 2 mois,
- * une autorisation de publication de photographies
- * le règlement des droits d'inscription.

Les droits d'inscription sont fixés par la Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône.

Le montant des droits est payable en 1, 2 ou 3 fois le jour de l'inscription. Il n'est pas remboursable sauf dérogation exceptionnelle en cas de désistement pour force majeure (maladie ou accident justifiés par un certificat médical ou mutation professionnelle).

Règlement des cours

Tout désistement et changement d'adresse devront être signalés impérativement.

Les œuvres réalisées en cours d'année par les élèves deviennent leur propriété. Ils doivent en prendre possession au plus tard à la fin de l'année scolaire.

Les cours sont dispensés à l'école primaire de Saint-Léger Triey, élèves et professeur doivent se conformer au règlement intérieur de ce lieu.

La Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité. Elle ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

Cours enfants - 6 à 12 ans

↵ 10 places

Intervenante : Elisabeth POISSON

Jour, horaire, lieu :

Mardi et jeudi de 17 h 15 à 18 h 45 à l'école primaire de Saint-Léger-Triey.

Dates : liste jointe /sur le site de la cc : www.cc-pontailleur-sur-saone.fr

Coût : 72,90 euros pour l'année

Si paiement en 3 fois : 24,30 € par trimestre (3 chèques à l'inscription à l'ordre du Trésor public)

Objectifs :

Utiliser et développer la richesse de l'imaginaire de l'enfance, en y amenant une relative technicité (approche du graphisme, de la couleur, du volume et de leur technique), est l'essentiel de la démarche.

Les matières suivantes y sont abordées :

- ◆ Observation, analyse du sujet, du thème,
- ◆ Approche de l'histoire de l'art,
- ◆ Atelier peinture, dessin, collage, volume,
- ◆ Atelier modelage et sculpture,
- ◆ Travail collectif : exposition sur un thème donné.

Le Président,
Joël ABBEY.